

LA PAROLE DE L'USAGER EN SITUATION DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Le 17 août 2009, une ressortissante de la communauté des gens du voyage est happée par le TGV à proximité de la place désignée du Gaillec : la famille arrive la première sur les lieux et ne peut que constater le drame. La majorité des personnes présente sur les lieux et alentours est suivie par notre service. Les mois qui vont suivre vont donner lieu à des échanges autour de ce drame entre les référents et ces personnes.

Il n'est pas envisageable de se dérober face à l'expression d'une souffrance de cette ampleur et de cette nature. Il n'en demeure pas moins que notre formation ne nous autorise pas à nous ériger en cellule de soutien psychologique.

La difficulté est d'autant plus grande que la pression est forte de la part des usagers. Ces derniers se refusent à consulter où à solliciter le moindre soutien de la part de professionnels compétents. Certains vont jusqu'à considérer les référents comme des personnes habilités à recueillir leur parole de par l'ancienneté de la relation d'accompagnement et cette situation privilégiée de personne extérieur mais partageant certains codes.

Il convient de ne pas opérer de confusions entre les codes auxquels il est fait référence ici et les modes de codifications que possèdent les professionnels compétents dans le recueil de la parole d'un usager en souffrance à la suite d'un événement traumatisant. Cette confusion est d'autant plus risquée pour nous travailleurs sociaux qui intervenons auprès de publics dits spécifiques.

Trop rapidement érigés en « expert » par un usager en demande d'écoute, nous pouvons être amenés, même involontairement, à jouer « les apprentis sorcier » et à substituer « la chose de la logique (le code) à la logique de la chose » (Bourdieu). Il

s'agit ici de ne pas tomber dans l'illusion de la compréhension immédiate résultant de la pratique d'une « psychologie spontanée » associée à une anthropologie qui l'est tout autant (dans le cadre de notre expertise).

En sciences sociales, cette illusion de la compréhension immédiate est fréquente chez l'ethnologue qui va parfois ne pas identifier la coïncidence entre les structures objectives et les structures incorporées et connaître ainsi l'illusion d'une compréhension immédiate (nombre de résultats d'enquêtes laissent transparaitre ce type de confusion dans l'analyse).

Le cas extrême qui nous a amené à aborder cette question ouvre des perspectives de réflexions intéressantes sur le recueil de la parole de l'usager en détresse psychique, notamment dans le cadre de l'action sociale et éducative en direction de ressortissants de minorités ethniques et de ressortissants de pays étrangers.

Il existe des points d'ancrage théorique et des travaux en cours sur ces questions outre atlantique, notamment de la part de nos collègues canadiens. La place des sciences sociales dans l'approche des pathologies psychiatriques fait l'objet de réflexions qui se situent elles-mêmes dans le cadre plus étendue du rapport entre les sciences sociales (notamment la sociologie) et les sciences médicales.

Gageons que le travail social saura ce saisir de ces outils et nourrir la réflexion par des contributions émanant du terrain.



WILLIAM JUMELIN
Référent gens du voyage
Pôle Insertion Adultes Familles